

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 49

N°145

En exercice : 49

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présents : 27

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 SEPTEMBRE 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 26 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 septembre 2019, s'est réuni en Mairie à sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, TLILI Leila, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Silvère ROZENBERG  
Monsieur Jean-François MONINO  
Madame Laurence GRARE  
Madame Danielle MARINO  
Monsieur Fethi CHOUDER  
Monsieur Salah CHIBAH  
Monsieur Marc RUER  
Monsieur Mohamed Fathi TLILI  
Monsieur Patrick LE HYARIC  
Monsieur Eric PLEE  
Monsieur Kilani KAMALA  
Monsieur Guillaume SANON  
Monsieur Omar AÏT-BOUALI

Madame Soizig NEDELEC  
Monsieur Pascal BEAUDET  
Madame Sandrine LE MOINE  
Monsieur Jean-Jacques KARMAN  
Monsieur Anthony DAGUET  
Madame Sophie VALLY  
Monsieur Antoine WOHLGROTH  
Monsieur Lionel DONNET  
Madame Mériem DERKAOUI  
Madame Leila TLILI  
Monsieur Sofienne KARROUMI  
Monsieur Nourredine KADDOURI  
Monsieur Hakim RACHEDI

Madame Djamila AISSAOUI

Monsieur Rachid ZAÏRI

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Arab ALI CHERIF

Monsieur Boualem BENKHELOUF

Monsieur Daniel GARNIER

Monsieur Damien BIDAL

Monsieur Abderrahim HAFIDI

---

Secrétaire de séance : Alice FAGARD

---

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des  
Finances/Service PPI Etudes Financieres et Dette

OBJET : Convention de mutualisation relative à la gestion bâimentaire du  
groupe scolaire intercommunal Casarès-Doisneau

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération du 26 septembre 2019 portant dissolution du Syndicat  
Intercommunal à Vocation Unique relatif à la gestion du Groupe Scolaire Intercommunal  
Casarès-Doisneau ;

Vu le projet de convention de mutualisation relatif à la gestion bâimentaire du groupe  
scolaire intercommunal Casarès-Doisneau annexé à la présente délibération ;

Vu le budget communal ;

Considérant qu'afin d'organiser le bon fonctionnement du Groupe Scolaire Intercommunal  
(GSI) Casarès-Doisneau après la dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique  
(SIVU), il est souhaitable que la gestion bâimentaire du GSI soit assurée par les services de  
la Ville de Saint-Denis ;

Considérant que toutes les charges financières assumées par la commune de Saint-Denis  
pour les différentes interventions bâimentaires sur le GSI seront réparties entre les deux  
communes à hauteur de 50% pour la Ville de Saint-Denis et 50% pour la Ville  
d'Aubervilliers ;

Considérant que la programmation des dépenses d'investissement sera arrêtée chaque  
année conjointement par les deux villes avant le vote du budget ;

Considérant qu'en cas d'urgence avérée, la Commune de Saint-Denis pourra engager les  
travaux qu'elle jugera nécessaires au maintien de l'intégrité du groupe scolaire ;

Considérant que la refacturation des dépenses, déduction faite des recettes, sera réalisée en  
N+1 ;

Considérant que par dérogation à ce principe, toute opération d'investissement estimée à  
plus de 100 000€ fera l'objet d'une avance de trésorerie de la part de la Ville d'Aubervilliers.

Adoption à l'unanimité par 44 pour

DELIBERE :

APPROUVE la mise en place d'une convention de mutualisation des services relative à la  
gestion bâimentaire du GSI Casarès-Doisneau entre la Ville d'Aubervilliers et la Ville de  
Saint-Denis.

AUTORISE la Maire d'Aubervilliers à signer une convention de mutualisation relative à la  
gestion bâimentaire du GSI Casarès-Doisneau ainsi que tout autre document s'y afférant.

Reçu en préfecture le : 04/10/19  
Publié le : 02/10/19  
Certifié exécutoire : 07/10/19

Pour la Maire,  
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

